

SIORAC DE RIBERAC

RANDONNEE MOTO « LA SIORACOISE »

Samedi 26 juillet 2014

BOUCLE 35 Km +

Spéciales

Bulletin d'engagement

A retourner impérativement avant le 19 juillet 2014 à l'adresse suivante :

M. GABEAUD Jean Pierre
14 avenue Guy de Larigaudie
24600 RIBERAC

Tél : 06 09 95 10 24 ou 06 07 85 37 24

PILOTE

VEHICULE

NOM :
PRENOM :
Adresse :
.....
Code Postal :
Ville :
Téléphone :
Email :
Date de Naissance :

Moto :
Marque :
Cylindrée
Immatriculation
Assurance :
Compagnie :
N° de Police :
Permis :
Catégorie :..... N° :

Activité	Tarif	Nombre	Total
Randonnée + repas du soir + bal	35,00 €
Repas accompagnateur + bal	12,00 €
Randonnée	25,00 €
Total

Le midi possibilité de restauration rapide (grillades) sur place.

Pour notre organisation merci de cocher la case



Éléments à joindre impérativement au bulletin d'engagement :

♦ Un **chèque** du montant total ci-dessus libellé à l'ordre de APVS, **joindre une enveloppe timbrée à votre nom pour la confirmation d'engagement.**

♦ Les photocopies du permis de conduire, de la carte grise et de l'attestation d'assurance**.

*Non chronométrée **Les originaux devront être présentés lors du contrôle administratif le jour de la randonnée.

Je soussigné, (Nom, Prénom)

.....déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement ci-joint, en accepter les termes et m'engager à l'observer dans son intégralité,
- Avoir été informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique de la moto tout-terrain, conformément à l'article L321-4 du Code du Sport,
- M'engager à suivre les recommandations et instructions données par l'organisateur,
- Respecter le code de la route,
- Renoncer à tout recours ou poursuites à l'encontre de l'organisateur, des maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour les dommages matériels ou corporels causés ou subis pendant la manifestation.
- Accepter les éventuelles modifications du déroulement de la manifestation.
- Ne pas être muni d'un GPS pour enregistrer le tracé

Fait à..... le.....

SIORAC DE RIBERAC
GRANDE FETE AU VILLAGE
RANDONNEE MOTO « LA SIORACOISE »
Samedi 26 juillet 2014
REGLEMENT PARTICULIER

Lieu de Départ : Bourg de Siorac de Ribérac
Objet : randonnée moto

INSCRIPTION

Chaque participant devra envoyer un bulletin d'engagement dûment rempli et adressé à :
M. GABEAUD Jean Pierre 14 avenue Guy de Larigaudie 24600 RIBERAC
Tel : 06 09 95 10 24 ou 06 07 85 37 24
gabeaud.jp@orange.fr

Le chèque d'engagement à l'ordre de APVS et les photocopies des permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance valides devront impérativement être jointes à la demande d'engagement et retournés avant le 19 juillet 2014. Une confirmation d'engagement sera renvoyée par retour de courrier avant la manifestation.

PROGRAMME

12 H 30 : Accueil des participants / contrôle administratif /café
13 H 45 : Briefing et contrôle des motos
14 H 00 : Départ du Bourg des participants pour la boucle (environ 35 km) nbre de tours libre.
16 H 30 : Rafraichissement bâtiment le Trieur dans le Bourg
19 H 00 : Dernier départ pour la boucle – Pot de la municipalité offert à tous les participants
21 H 00 : Repas de clôture sous chapiteau + bal

TARIF

Randonnée + Repas du soir + bal	35,00 €
Repas accompagnateur + bal	12,00 €
Randonnée	25,00 €

Le départ et le retour s'effectueront dans le Bourg. Le parcours sera entièrement fléché. Les participants partiront par petits groupes. **Aucune notion de temps imparti ne sera imposée, aucun classement ne sera établi.**

Le jour de la manifestation, chaque participant se devra de présenter un véhicule en bon état, conforme aux règles du code de la route, régulièrement immatriculé et assuré. Les immatriculations en w sont interdites, celles en ww sont autorisées.

Attention : les documents originaux seront impérativement contrôlés avant la manifestation, ainsi que le n° de cadre de chaque véhicule.

ANNULATION : dans le cas où le déroulement de la randonnée serait rendu impossible pour cause météo ou administrative ou pour quelque raison que se soit l'APVS se réserve le droit d'annuler cette manifestation tant que le départ n'a pas été donné, si le délai le permet les pilotes seront prévenus par téléphone. **En cas d'annulation le jour même, l'APVS se réservera la somme de 15€ correspondant aux frais d'organisation.**

L'APVS se réserve le droit de refuser toute inscription à cette manifestation sans justificatif, les places étant attribuées par ordre de réception des courriers. **Les désistements d'engagés demandés après le 22 juillet ne donneront pas lieu à remboursement (Hors certificat médical, moins les frais de repas).**

IMPORTANT : il est rappelé que le droit de passage accordé par la Préfecture, les communes et les propriétaires n'est valable que pour la journée du 26 juillet 2014. Emprunter le parcours à tout autre moment est passible de poursuites, discrédite l'action de l'APVS et compromet les manifestations à venir. **GPS et quad Interdits**